Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_203-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Demandes de subventions exceptionnelles pour 3 associations sportives du territoire et CN2B

N° 2025-203

L'an deux mille vingt-cinq

Le 02 décembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Sainte-Anne sur Vilaine, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JUGAN, LASSALLE, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT, MINIER, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROLLAND, ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

M. Samuel DANION	à	M. David JUGAN
Mme Christèle GOUR	à	M. Vincent MINIER
M. Norbert JANVIER	à	Mme Nadine DREAN
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
M. Jean-François PILARD	à	Mme Bérénice ROLLAND

DATE DE CONVOCATION :
le 24/11/2025

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**33**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 définissant les subventions et leurs modalités d'attribution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1611-4 permettant aux collectivités territoriales ou leur groupement de contrôler l'utilisation des subventions accordées ;

Vu les statuts de Bretagne porte de Loire Communauté notamment en ce qui concerne l'accompagnement du développement de l'activité sportive par le soutien aux offices des sports du territoire ;

Vu la délibération n°2024-4-10 du Conseil communautaire du 16 avril 2024 approuvant les termes de la convention avec l'Office cantonal des sports du Sel-de-Bretagne pour la période 2024-2027 ;

Vu la délibération n°2024-4-11 du Conseil communautaire du 16 avril 2024 approuvant les termes de la convention avec l'Office intercommunal des sports du pays de Grand-Fougeray pour la période 2024-2027 ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_203-DE

Vu la délibération n°2024-6-4 du Conseil communautaire du 18 juin 2024 approuvant les termes de la convention avec l'Office cantonal des sports de Bain-de-Bretagne pour la période 2024-2027 ;

Vu la délibération n°2024-3-3 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention avec l'association CN2B pour la période 2024-2027 ;

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et sport en date du 1er octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté soutient traditionnellement les trois offices des sports du territoire dans la mise en œuvre d'actions en faveur du sport pour tous, ainsi que le Centre nautique de Bain-de-Bretagne pour son action de diffusion de la pratique de la voile auprès des publics scolaires ;

Considérant que le Département d'Ille-et-Vilaine, jusque-là contributeur financier, réduit ou supprime ses aides au fonctionnement à compter de 2025, ce qui fragilise fortement les structures concernées ;

Considérant que le Cn2b, déjà affecté par une baisse d'environ 20 % de la subvention départementale et par la fin de son conventionnement avec le Département, ne percevra vraisemblablement aucune aide départementale en 2026 ;

Considérant que cette perte de ressources fragilise les quatre associations, au regard de leurs fortes charges incompressibles, principalement constituées de dépenses de ressources humaines ;

Considérant qu'il est donc nécessaire pour Bretagne Porte de Loire Communauté de soutenir temporairement ces associations pour compenser la baisse des financements départementaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions exceptionnelles suivantes au titre de l'année 2025 :
  - Office des sports de Grand-Fougeray : 7 000 €
  - Office des sports du Sel-de-Bretagne : 7 000 €
  - OCAS de Bain-de-Bretagne : 7 000 €
  - Centre nautique de Bain-de-Bretagne (Cn2b) : 4 000 €.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE